

Le système électoral majoritaire freine l'avancée démocratique

Abdo Saad

DANS **CONFLUENCES MÉDITERRANÉE 2006/1 N°56**, PAGES 109 À 114

ÉDITIONS **ASSOCIATION SOUTIEN À LA REVUE CONFLUENCES MÉDITERRANÉE**

ISSN 1148-2664

DOI 10.3917/come.056.0109

Date de mise en ligne : 01/01/2011

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-confluences-mediterranee-2006-1-page-109?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Association soutien à la revue Confluences Méditerranée.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Abdo SAAD

Centre de recherche et d'information de Beyrouth

Le système électoral majoritaire freine l'avancée démocratique

Après 1992, une des principales raisons de l'instabilité politique et sociale du Liban et de ses crises financières et économiques répétées est la momification du système électoral. Les modifications électorales ont jusqu'ici seulement porté sur la taille de la circonscription électorale sans jamais changer la structure du système.

Chaque nouvelle élection parlementaire au Liban fait émerger la question de la loi électorale et de sa révision. Des campagnes sont alors menées pour modifier cette loi considérée, à chaque fois, comme ayant été favorable à un parti et injuste envers un autre.

Deux systèmes électoraux cohabitent au niveau mondial : le système majoritaire et le système proportionnel, ainsi que leurs différentes ramifications. Dans les pays développés, le système électoral se fonde généralement sur un vote unique. Le Liban, au contraire, applique un système majoritaire combiné au vote par sièges parlementaires dans les circonscriptions électorales et au vote collectif.

L'électeur peut voter pour un nombre de candidats correspondant au nombre de sièges disponibles dans sa circonscription électorale. Peu de pays appliquent ce système et ils appartiennent tous au tiers-monde. Depuis la création de la République libanaise en 1943 et après la publication de la première loi électorale durant l'indépendance, les Libanais ont essayé les découpages de circonscriptions électorales les plus divers, partant de grandes circonscriptions pour arriver à des circonscriptions toujours plus réduites comme celles composées d'un seul membre, de deux ou de trois membres, en 1957. Ces systèmes ne reflétaient pas une représentation équitable de la population et ont conduit au désordre civil qui culmina lors de la crise de 1958.

Entre 1960 et 1972, les Libanais ont alors expérimenté la formule de la *qada'a* comme base de circonscription électorale. Cette formule ne correspondait pas non plus à une juste représentation et a conduit à la violente guerre civile de 1975. Après 1992, fut alors essayé un découpage en moyennes et grandes circonscriptions qui donna naissance à une nouvelle classe politique corrompue. Ces différentes expériences ont seulement contribué à consolider le retard des mentalités en matière politique des électeurs et des hommes politiques libanais.

Il faut souligner que le Liban est le seul pays démocratique à avoir adopté un système électoral aussi bizarre et aussi critiquable. A notre époque, ce système est en effet appliqué par seulement six pays au monde, incluant le Liban et la Syrie, sur 211 pays qui organisent des élections. Le système de vote majoritaire dans de petites circonscriptions électorales ou *qada'a* a exclu les forces politiques de la représentation parlementaire et les a empêchées de remplir correctement leur mandat de représentation. Il n'est donc pas exagéré de penser qu'il a contribué à plonger le Liban dans une instabilité politique constante et l'a conduit à deux guerres civiles.

Les défauts inhérents au système majoritaire

Après 1992, une des principales raisons de l'instabilité politique et sociale du Liban et de ses crises financières et économiques répétées est la momification du système électoral. Les modifications

Le système électoral majoritaire

électorales ont seulement porté sur la taille de la circonscription électorale sans jamais changer la structure du système. Ce dernier fonctionne sur la base de circonscriptions à sièges multiples : l'électeur peut voter pour un nombre de candidats équivalant au nombre de sièges de la circonscription. Ce système n'a pas été adapté, non plus, aux composantes sociales du Liban et aux aspirations du peuple libanais. Le système majoritaire reste pernicieux même lorsqu'il est appliqué dans de petites circonscriptions : plus la taille de la circonscription se réduit, plus les facteurs non politiques comme le tribalisme, le confessionnalisme ou le sectarisme gagnent en importance. Le système devient pire encore lorsqu'il est appliqué dans des circonscriptions de tailles moyenne ou grande puisqu'il compromet les droits sociaux et politiques des minorités.

Malgré sa simplicité, le système majoritaire est donc foncièrement injuste. Dans les dernières élections de la troisième circonscription du Mont Liban, une liste a recueilli 53% des votes et a remporté tous les sièges alors que la liste d'opposition, qui avait obtenue 47% des votes, n'a remporté aucun siège. Dans la seconde circonscription du Nord, la liste qui a recueilli 57.5% des votes a remporté tous les sièges alors que la seconde liste qui a obtenu 42.5% des votes n'en a remporté aucun. Lors des élections de 2000, dans la seconde circonscription du Nord, avec 43% des votes, une liste a gagné 89% des sièges. Lors des élections de 1996, 70% des candidats gagnants ont remporté leurs sièges avec moins de 50% des votes. Dans la circonscription de Beyrouth, la liste d'Hariri a obtenu 36% des votes et 79% des sièges. Dans la circonscription de la Beqaa, les autorités sortantes ont obtenu 38% des votes et 91% des sièges. Dans la circonscription de Maten, la liste menée par le ministre de l'Intérieur Michel Mur a obtenu 45% des votes et 88% des sièges. Dans la circonscription du Nord, 18 candidats ont gagné les élections avec un nombre de votes allant de 22 à 31% du nombre total de votants. Dans la circonscription de la Beqaa, 14 candidats ont gagné les élections avec un nombre de votes allant de 22 à 35% du nombre total des votants. Lors des élections de 2005, les 128 sièges du Parlement libanais ont été distribués comme suit :

Mouhafazat (région/province)	Liste gagnante	Autre liste
Beyrouth	19 sièges	0 siège
Mont Liban	34 sièges	1 siège
Beqaa	22 sièges	1 siège
Nord	28 sièges	0 siège
Sud	23 sièges	0 siège
Total des sièges	126 sièges	2 sièges

Si le système proportionnel avait été adopté, les sièges auraient été distribués ainsi :

Mouhafazat (région/province)	Liste gagnante	Autre liste
Beyrouth	14 sièges	5 sièges
Mont Liban	21 sièges	14 sièges
Beqaa	16 sièges	7 sièges
Nord	17 sièges	11 sièges
Sud	21 sièges	2 sièges
Total des sièges	89 sièges	39 sièges

Le système de représentation proportionnelle et sa contribution à la démocratie

Les élections parlementaires sont traditionnellement considérées comme un des fondements du système démocratique. Toutefois, si un Etat neutralise et falsifie la volonté du peuple, ou consolide un système électoral qui garantit la domination pérenne du parti au pouvoir, il se déclare peut-être démocratique mais il ne l'est pas effectivement. Au contraire, il pratique dans ce cas une marginalisation de la logique démocratique dont le principal pilier est l'alternance. En effet, si les représentants du même parti occupent constamment les mêmes positions gouvernementales, la crédibilité démocratique du système est mise en doute. De plus, aucun développement politique ou social ne peut être réalisé sans démocratie et

Le système électoral majoritaire

cette dernière se fonde sur une société civile incluant les partis politiques nationaux. Ces derniers devraient pouvoir se mesurer sur la base de programmes politiques concernant la gestion des affaires du pays ; or, ils manquent terriblement dans la vie politique libanaise. Le passage d'une société communautaire à une société civile est un autre point essentiel de la construction démocratique. Le Liban, parmi les pays du tiers-monde, semble être un des Etats les mieux préparés à construire une authentique démocratie se fondant sur sa tradition de politique libérale, un important espace de liberté et une société civile embryonnaire. Dans cette optique, l'adoption du système de représentation proportionnelle et la création de partis politiques nationaux devraient être des priorités. Il est indéniable que le système de représentation majoritaire existant aujourd'hui compromet une représentation équitable du vote. Le système électoral adéquat devrait contribuer au développement de la vie politique et permettre aux différentes composantes du peuple libanais de participer à la vie parlementaire, chacun selon son poids social et politique. Cet objectif ne peut être atteint qu'à travers un système électoral fondé sur la représentation proportionnelle. La représentation proportionnelle au sein de grandes circonscriptions contribue à construire la cohésion nationale ; plus la circonscription est importante et plus augmentent les chances d'interaction. Elle aide aussi à représenter et mettre en valeur les aspirations et les espoirs du peuple. Le vote devient ainsi l'expression d'une vision du futur. De plus, elle permet la représentation de tous les courants politiques, des formations sociales et syndicales, selon leurs forces et leurs poids respectifs. Le système proportionnel allié à un découpage en grandes circonscriptions aide aussi à modifier l'attitude des candidats et des électeurs. Le candidat qui doit faire appel à un grand nombre de composantes différentes au sein de la circonscription est obligé d'abandonner les discours communautaires et sectaires pour adopter un discours national. L'électeur bénéficiera de ce changement de discours et choisira ensuite son candidat sur ces bases, mettant ainsi un terme au confessionnalisme et aux intérêts locaux. Ceci permettrait l'entrée dans le vaste royaume de la citoyenneté et du nationalisme. Enfin, le système de représentation proportionnelle permettrait de réduire la pratique de l'achat du vote qui est aujourd'hui très répandue au Liban. Dans le système actuel, cette pratique affecte énormément l'issue des élections, en particulier dans les situations de vote

multiple par sièges électoraux ou quelques milliers de votes peuvent influencer les résultats d'une élection. Le système proportionnel, au contraire, ne permet pas de faire gagner la totalité d'une élection par un seul candidat, et l'achat du vote permettrait seulement l'acquisition d'un nombre limité de sièges. La représentation proportionnelle permet aussi de limiter la pratique du trucage du vote, pour les mêmes raisons exposées précédemment, favorise les blocs parlementaires, autorise l'exclusion des extrémistes à travers certaines mesures électorales et favorise, enfin, la création d'une société civile efficace. Ainsi, le système de représentation proportionnelle permettrait de réduire le confessionnalisme politique en contribuant de façon indirecte à l'élimination du partage des votes et en affaiblissant les piliers de ce système : les leaders communautaires traditionnels. Contrairement au système électoral actuel qui a permis de cultiver et de perpétuer la classe *Zu'aama*, un système de représentation proportionnel mettrait un terme au monopole politique que ces leaders exercent sur leurs communautés.

Conclusion

Le Liban représente un cas unique au monde étant donné sa composition sociale et communautaire extrêmement hétérogène et nécessite donc un système électoral qui reflète cette réalité. Cette présentation a ainsi visé à souligner la capacité du système proportionnel à garantir un juste équilibre de pouvoir entre les participants du jeu politique. La représentation proportionnelle a été adoptée dans la majeure partie des pays européens et au Parlement européen. Elle a aussi été choisie lors des dernières élections électorales irakiennes et l'Irak a une composition communautaire et sociale qui est assez similaire à celle de la population libanaise. En Grande-Bretagne, pays qui pratique le système électoral majoritaire depuis le XVII^{ème} siècle et régit une société beaucoup plus homogène que les sociétés irakiennes et libanaises, une campagne a été lancée par les principaux partis politiques pour l'adoption du système proportionnel. Le principal argument avancé est la recherche d'un équilibre des pouvoirs et le refus d'être gouverné par un parti qui aurait pu remporter seulement 36% des votes. ■

Traduit de l'anglais par Catherine Cornet